



DEPARTEMENT DU GARD

- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

PREALABLE AU DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC, SIS A SOMMIERES, CHEMIN DE MASSANES EN VUE DE SON ALIENATION PAR ECHANGE DE PARCELLES

L'opération consiste à aménager une plateforme de retournement conformément aux préconisations du SDIS30 en date du 30 Mars 2017, sis à Sommières, Chemin de Massanes sur la partie terminale de la voie qui n'est plus praticable et par conséquent ne correspond plus aux exigences de sécurité incombant à la Collectivité,

Un échange de parcelles sera nécessaire à cette réalisation entre Madame et Monsieur Dominique BRUGIERE et la Commune de Sommières.

Par délibération n° 2017.10.090 du 10 Octobre 2017, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de fait de la partie du domaine public représentant 78 m², sise à Sommières, Chemin de Massanes, conformément au plan de division établi par Monsieur Philippe VACHER, Géomètre Expert DPLG, le 11 Septembre 2017 et enregistré sous les références 12885 et a décidé la mise en œuvre de l'enquête publique préalable au déclassement partiel du domaine public.

Par arrêté municipal du 11 Octobre 2017, l'enquête publique correspondante relative au déclassement partiel du domaine public, sis à Sommières, Chemin de Massanes en vue de son aliénation par échange de parcelles, conformément au Code de la voirie routière et notamment aux articles L.141-3, R.141-6 et R.141-7, sera ouverte du 06 Novembre 2017 au 20 Novembre 2017 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en Mairie de SOMMIERES (Gard) pendant toute la durée de l'enquête, du 06 Novembre 2017 au 20 Novembre 2017 inclus, le Lundi de 14 h à 17 h ; les Mardi, Mercredi et Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; le Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, ou les adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, Quai Gaussoargues, 30 250 SOMMIERES qui les annexera au registre.

Monsieur Michel MAHIEUX, Ingénieur de la Fonction Publique Territoriale, est nommé Commissaire enquêteur par ce même arrêté municipal du 11 Octobre 2017. Il recevra en personne le public le Lundi 06 Novembre 2017, premier jour de l'enquête et le lundi 20 Novembre 2017, dernier jour de l'enquête de 14 h à 17 h en Mairie, Quai Gaussoargues, salle du Conseil Municipal.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête publique au Maire de la Commune de SOMMIERES (Gard) avec ses conclusions.

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête publique seront adressés par le Maire de la Commune de SOMMIERES (Gard) à la Préfecture du Gard. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

L'arrêté municipal du 11 Octobre 2017 sera :

- affiché en Mairie, sise à Sommières, Quai Gaussoargues et au service Urbanisme & Patrimoine, sis à Sommières, 190 Chemin de Campagne, au plus tard quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- notifié aux propriétaires miyens du projet de déclassement partiel du domaine public, sis à Sommières, Chemin de Massanes.

Le présent avis d'enquête publique sera affiché, sis à Sommières, Chemin de Massanes et inséré dans deux journaux locaux quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Sommières, le 11 Octobre 2017



PO/Le Maire
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme
Et au Secteur Sauvegardé
Jean-Pierre BONDOR